

Rapport Développement Durable

2025



Table des matières

PREAMBULE : Pourquoi un rapport Développement Durable ? Rappels réglementaires et objectifs.....	4
Présentation du territoire : la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM)	5
Les évènements marquants de 2025.....	8
Le bilan des politiques publiques sur les 5 finalités du Développement Durable	9
1/ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	9
1.1. Eléments de contexte.....	9
1.2. Bilan - Fonctionnement de la collectivité et gestion de son patrimoine	9
a) Travaux sur les équipements communautaires : la piscine de Berck.....	9
b) Des projets de réseaux de chaleur en cours	10
1.3. Bilan - Politiques publiques territoriales	10
a) Phase finale du projet de territoire.....	10
- Atelier plan d'actions	10
- Rédaction.....	11
b) Phase Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H.....	11
c) Amélioration des performances énergétiques des logements.....	13
- Le Permis de Louer	13
- Permanences Espace Conseil France Renov' (ECFR).....	13
- Poursuite de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)	14
- Bilan des travaux énergétiques des particuliers.....	15
d) Organiser les mobilités alternatives à la voiture individuelle	15
- Le réseau de transport collectif	15
- Par type d'usagers	16
- Par lignes	16
- Les modes actifs	17
e) Augmenter la production d'énergies renouvelables	17
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la fourniture et pose de panneaux photovoltaïques.....	17
- Accompagnement des communes dans l'identification des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) prescrite par la Loi APER.....	18
2/ La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.....	18
2.1. Eléments de contexte	18
2.2. Bilan - Fonctionnement de la collectivité et gestion de son patrimoine.....	19
a) L'usine de traitement de l'eau potable à Rang-du-Fliers.....	19
2.3. Bilan – Politiques publiques territoriales	19
a) Contrats Action pour la Ressource en Eau.....	19

b)	L'initiative « Plantons le décor »	20
c)	Érosion du littoral Gemapie mer	21
-	Travaux de confortements d'ouvrages sur le domaine public maritime.....	21
-	Bilan des actions financées en 2025	22
d)	Prévention des inondations, Gemapie Terre	23
-	Bilan des actions financées en 2025	24
e)	Le cadre du PAPI.....	25
-	Etudes.....	25
-	Sensibilisation des scolaires à l'évolution du littoral face aux risques liés au changement climatique	26
3/	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations.....	26
3.1.	Eléments de contexte	26
3.2.	Bilan – Politiques publiques territoriales	26
a)	Programme une seule santé	26
b)	La feuille de route numérique (2024 – 2027)	27
4/	La satisfaction des besoins essentiels et l'épanouissement de tous les êtres humains.	27
4.1.	Eléments de contexte	27
4.2.	Bilan – Politiques publiques territoriales	28
a)	Premier village santé solidarité pour Berck.....	28
b)	Le tourisme, un vecteur territorial de la transition écologique	28
-	Green destinations :	28
-	Label accueil Vélo :	29
c)	Étude recensement chemins ruraux	29
5/	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	29
5.1.	Eléments de contexte	29
5.2.	Bilan – Politiques publiques territoriales	30
a)	Aide aux agriculteurs.....	30
b)	Labélisation du PAT niveau 2.....	30
c)	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	30
-	Développement du tri à la source des biodéchets	31
-	L'application INFOS DECHETS EN CA2BM	31
6/	La transition écologique, clef de voûte du projet de territoire de la CA2BM	32

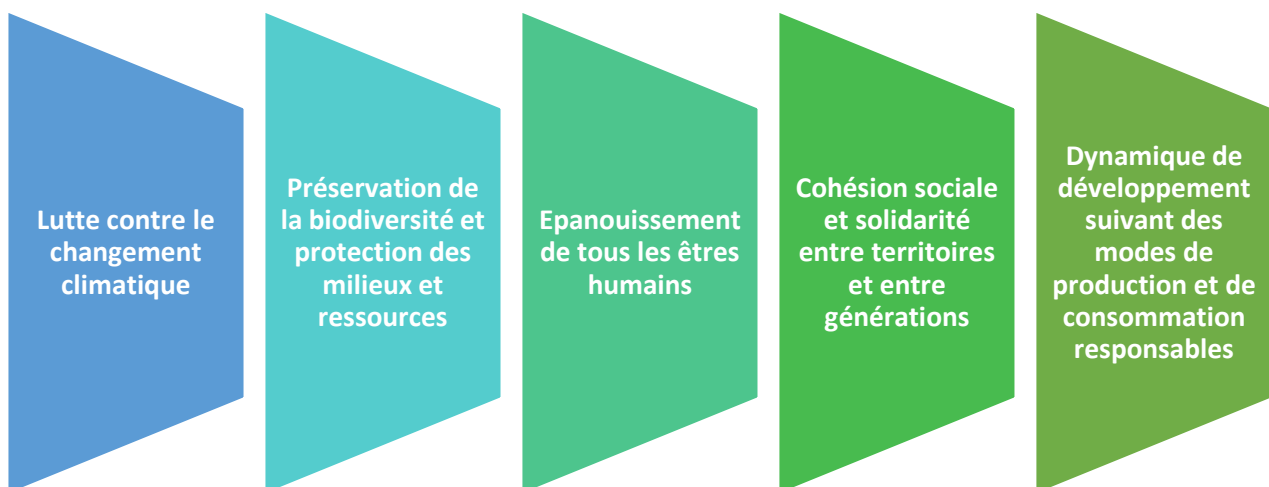
PREAMBULE : Pourquoi un rapport Développement Durable ? Rappels réglementaires et objectifs.

Pour inciter les collectivités territoriales à assurer une mise en visibilité de leur contribution au développement durable de leur territoire, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 précise l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Désigné comme un outil de dialogue local, ce rapport développement durable permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'interventions en perspective du développement durable de leur territoire.

Cette disposition législative a d'abord été complétée par le **décret du 17 juin 2011** venu préciser le contenu du rapport :

- Faire état à la fois du « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité », et du « bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire »,
- Au regard des 5 finalités du développement durable :
- Et comportant une « analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes ».



La **circulaire du 3 août 2011** est ensuite venue préciser la trame rédactionnelle, notamment sur la capacité de la collectivité à être « exemplaire et responsable » :

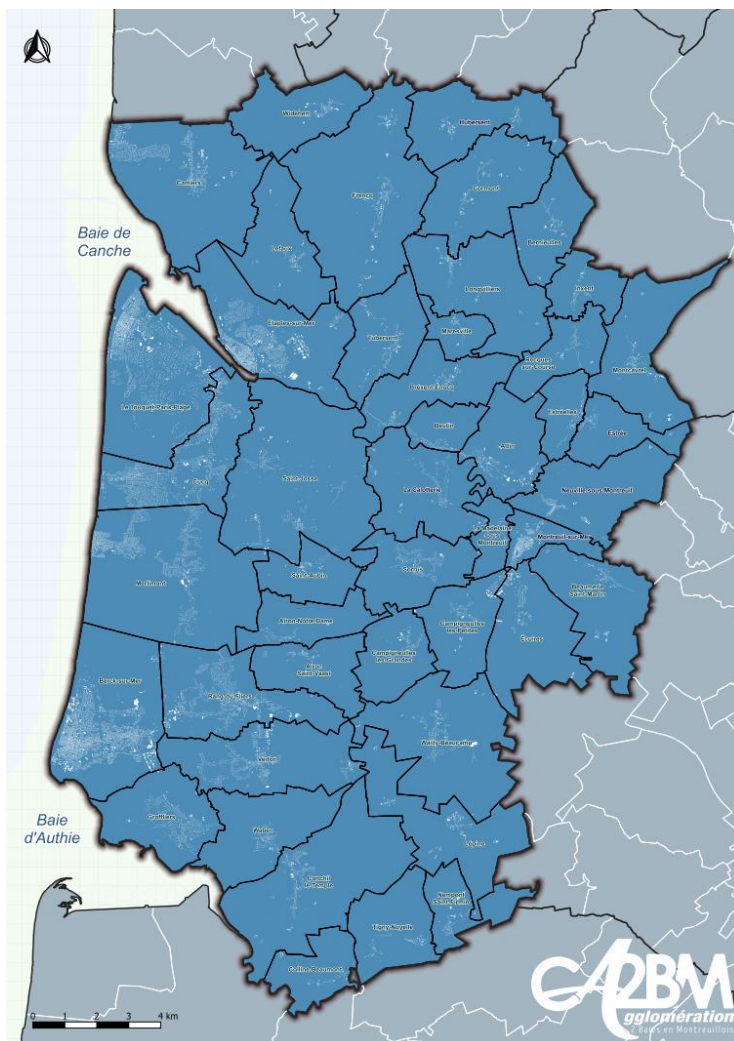
- 5 éléments de démarche préconisés dans le cadre de référence :
 - Stratégie d'amélioration continue
 - Participation
 - Organisation du pilotage
 - Transversalité des approches
 - Evaluation partagée.

Le rapport Développement Durable, c'est :

- Un état des politiques mises en œuvre en faveur du développement durable par la collectivité
- Une démarche pédagogique permettant un dialogue et un débat sur les enjeux de développement durable
- Un outil de pilotage et d'évaluation des politiques publiques

Présentation du territoire : la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM)

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) est une communauté d'agglomération créée le 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de trois communautés de communes : Communauté de Communes du Montreuillois, Communauté de Communes Opale Sud et Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale. En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, la CA2BM exerce en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et optionnelles servant la préservation de la qualité de ses habitants.



Les 46 communes de la CA2BM

- [Airon-Notre-Dame](#)
- [Airon-Saint-Vaast](#)
- [Attin](#)
- [Beaumerie-Saint-Martin](#)
- [Berck-sur-Mer](#)
- [Bernieulles](#)
- [Beutin](#)
- [Bréxent-Énocq](#)
- [Camiers](#)
- [Campigneulles-les-Grandes](#)
- [Campigneulles-les-Petites](#)
- [Colline-Beaumont](#)
- [Conchil-le-Temple](#)
- [Cormont](#)
- [Cucq](#)
- [Écuïres](#)
- [Estrée](#)
- [Estréelles](#)
- [Étaples-sur-Mer](#)
- [Frencq](#)
- [Groffliers](#)
- [Hubersent](#)
- [Inxent](#)
- [La Calotterie](#)
- [La Madelaine-sous-Montreuil](#)
- [Lefaux](#)
- [Lépine](#)
- [Le Touquet-Paris-Plage](#)
- [Longvilliers](#)
- [Maresville](#)
- [Merlimont](#)
- [Montcavrel](#)
- [Montreuil-sur-Mer](#)
- [Nempont-Saint-Firmin](#)
- [Neuville-sous-Montreuil](#)
- [Rang-du-Fliers](#)
- [Recques-sur-Course](#)
- [Saint-Aubin](#)
- [Saint-Josse-sur-Mer](#)
- [Sorris](#)
- [Tigny-Noyelle](#)
- [Tubersent](#)
- [Verton](#)
- [Waben](#)
- [Wailly-Beaucamp](#)
- [Widehem](#)

CHIFFRES CLES

46 communes, 1 territoire

410 km²
de superficie

3 pôles urbains
Étaples - Le Touquet-Paris-Plage,
Berck-sur-Mer,
Montreuil-sur-Mer

350 km → **30** sentiers
labellisés
de randonnées gérés et entretenus
par la CA2BM

+ de 67 000
habitants permanents
58 213
logements dont
22 191
en secondaire

4 grands secteurs d'activité
le tourisme et les loisirs,
la santé,
l'agriculture et l'artisanat

2 cinémas communautaires
Berck-sur-Mer,
Montreuil-sur-Mer
4 médiathèques intercommunales
Attin, Berck-sur-Mer,
Conchil-le-Temple,
Rang-du-Fliers

1 patrimoine naturel exceptionnel


1 Office de Tourisme Communautaire et **4** Bureaux d'Informations Touristiques
Cucq,
Montreuil-sur-Mer,
Merlimont,
Rang-du-Fliers

47 % du territoire classé ZNIEFF*
*Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

 **1ère** destination touristique des Hauts-de-France

9 équipements sportifs


1 salle de tennis
1 complexe sportif à Ecuire
1 terrain synthétique

3 piscines communautaires
Ecuire,
Étaples-sur-Mer,
Berck-sur-Mer
2 stades (Mionnet - St Justin)

25 km de littoral

2 Baies
Authie et Canche

La diversité des paysages, la grande richesse environnementale, le double profil d'un territoire à la fois maritime et rural confèrent au territoire de la CA2BM un cadre de vie exceptionnel pour ses habitants et une destination touristique particulièrement prisée. Le développement économique du territoire est également perceptible, par exemple à travers l'augmentation des créations d'entreprises (386 en 2011 ; 528 en 2020). De cette dynamique découlent de nécessaires besoins en termes d'infrastructures, de logements, d'équipements ou de services. Le développement et l'aménagement du territoire ne peuvent se concevoir sans la prise en compte de ses contraintes, particulièrement la vulnérabilité aux risques d'inondation, de submersion et d'érosion côtière, la préservation de sa biodiversité riche, ainsi que l'adaptation aux aléas climatiques.

La CA2BM, comme tout EPCI, reçoit régulièrement de nouvelles compétences transférées par les communes, soit parce que la loi l'impose, soit par démarche volontaire.

La CA2BM exerce 24 compétences définies et décrites dans ses statuts.



Les évènements marquants de 2025

Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durables (PADD) du
PLUi-H

Démontage du
système
écoplage

Démarche
Green
Destination



Projet de
territoires



Schéma
Directeur
Cyclable



1er village santé
solidarité pour
Berck



Bac Biodéchets

Le bilan des politiques publiques sur les 5 finalités du Développement Durable

1/ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1.1. Eléments de contexte

L'adaptation et l'atténuation des vulnérabilités du territoire face aux aléas climatiques constituent un enjeu majeur de solidarité entre les femmes et les hommes, les territoires et les générations. Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100, avec des impacts forts (épisodes inédits de forte chaleur ou de pluie, aggravation des risques naturels...). Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et ont à disposition un outillage technique et réglementaire pour construire leur stratégie environnementale : les PCAET, les PLUI, les projets de territoire, les PAT et dans le cadre de leurs compétences, la promotion de la mobilité active, la production d'énergies renouvelables, la rénovation thermique, etc...

1.2. Bilan - Fonctionnement de la collectivité et gestion de son patrimoine

La CA2BM a inscrit dans le plan d'action de son PCAET un axe dédié à l'amélioration du bilan carbone, de son fonctionnement et de celui de ses communes : « Conforter l'exemplarité du territoire et des collectivités », au sein duquel elle s'engage à :

- Engager des actions symboliques marquant l'engagement fort du territoire dans la transition écologique ;
- Optimiser la performance énergétique du patrimoine communautaire et communal ;
- Favoriser la mobilité durable des agents publics.

a) Travaux sur les équipements communautaires : la piscine de Berck

À la suite d'une étude réalisée en 2022 par la FDE 62, qui a permis de faire un bilan de la performance énergétique des bâtiments communaux et communautaires, des travaux sur la piscine de Berck ont été entrepris. La CA2BM a réalisé des travaux de rénovation permettant de moderniser les installations, de réhabiliter l'enveloppe tout en visant la sobriété énergétique de l'équipement : isolation, changement de menuiserie, installation photovoltaïque...pour un montant de 4 500 000 H T subventionné à hauteur de 750 000€ par la Région et le Département. La piscine devrait rouvrir ses portes début 2026.



b) Des projets de réseaux de chaleur en cours

Les communes de Berck-sur-Mer et Le Touquet mènent des projets d'installation de réseau de chaleur.

La CA2BM réfléchit à la faisabilité de l'installation d'une chaudière biomasse mutualisée entre des équipements proches (Cosec et piscine d'Ecuires). Celle-ci pourrait être alimentée en partie par l'apport de cultures à bas niveau d'intrants (comme le Miscanthus), qui, plantées sur les champs captant, permettent la préservation de la ressource en eau et limitent le risque d'érosion.

1.3. Bilan - Politiques publiques territoriales

a) Phase finale du projet de territoire

Après le forum des territoires en 2019, élément majeur dans le lancement de son projet de territoire, puis en 2024, la trame du projet de territoire est adoptée par les élus lors de la Conférence des Maires du 30 janvier 2024. Cette trame est constituée de 15 thématiques et répartie en **trois grands axes**, à la fois lisibles, cohérents et ancrés dans les attentes des habitants.

Un axe est dédié à la réponse aux défis imposés par le changement climatique, qui se sont manifestés durement lors de l'épisode des inondations de la fin de l'année 2023. Mais plus généralement, le projet de territoire s'inscrit intégralement dans les objectifs et les trois piliers du Développement Durable.

“Construire un développement équilibré entre le littoral et l'arrière-pays, rapprocher les territoires, croiser les expertises, partager les ressources, mutualiser les solutions telle est la volonté de se document.”

Bruno Cousein, Président de la CA2BM.

- Atelier plan d'actions

Dans l'objectif d'avoir un plan d'actions en phase avec les différentes réalités de son secteur, la CA2BM a mis en place quatre ateliers, entre le 17 et le 25 février 2025, regroupant différents acteurs de son territoire (élus, techniciens, entreprises, associations, partenaires publics et privés...) tous concernés par les mêmes thématiques.

Les ateliers ont été divisés en quatre thématiques déclinant les trois axes. Après une présentation du contexte de la CA2BM sur les sujets abordés, il a été demandé aux participants, répartis entre quatre et six tables, de réaliser des fiches projet qui traduisent les propositions d'actions majeures pour le territoire.

Atelier 1 : Climat / Air / Energie ; Eau et Patrimoine naturel ; Alimentation et Agriculture durables. 35 participants au total, dont 10 élus et 15 fiches projets produites.



Atelier 2 : Aménagement du territoire, risques et littoral ; Mobilités ; Gestion des déchets. 48 participants au total, dont 20 élus et 18 fiches projets produites.

Atelier 3 : Développement économique ; Recherche, Innovation et Numérique ; Emploi et Formation ; Culture et Patrimoine. 45 participants au total, dont 20 élus et 17 fiches projets produites.

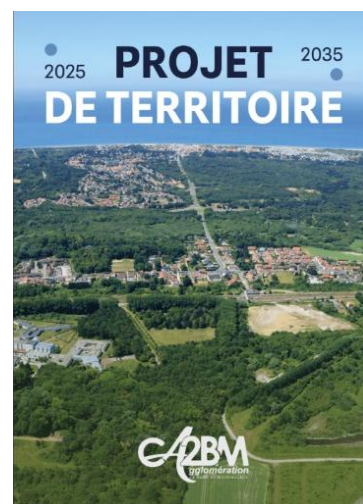
Atelier 4 : Habitat Logement ; Cohésion sociale ; Services à la population et Loisirs. 41 participants au total, dont 15 élus et 12 fiches projets produites.

Sur l'ensemble des ateliers, 169 personnes ont participé, 53 structures représentées dont 18 communes et 62 fiches projet produites.

Les fiches produites ont été sélectionnées, validées et hiérarchisées par les différents services de la CA2BM. Ces mêmes fiches ont pu être complétées et adaptées à la réalité politique et technique du territoire.

- Rédaction

La rédaction des livrables a été confiée au bureau d'étude « Bien fait pour ta com » (pour un marché total de 36 420 €). L'ensemble des fiches finalisées par les services et les documents attenants au projet de territoire ont été transmis au prestataire. Un comité de lecture composé de la direction de la collectivité, de techniciens et de son président s'est tenu tout le long de la rédaction du rapport final. Une présentation de l'architecture générale des documents (organisation du document principal, visuels graphiques, validation des contenus...) a été proposée en conférence des maires en juillet 2025. En décembre le projet de territoire a été entièrement validé en conseil communautaire.



b) Phase Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H



Date du document / Version



Cittànova

En 2024, la CA2BM a relancé son PLUi-H. Pour 2025, la phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-H a été réalisée avec le bureau d'étude « Cittànova ». Les PADD sont des outils de prospective territoriale, permettant de définir les objectifs en matière de développement du territoire à 15 ans, soit à l'horizon 2040. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des grands principes énoncés à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme. Il définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.

Des entretiens individuels avec des communes représentatives du territoire, puis des réunions collectives ont permis de définir une vision la plus proche des différentes réalités et attentes du territoire et ainsi de définir les orientations générales du PADD de la CA2BM.

Elles se déclinent à partir de 3 axes d'aménagement et d'urbanisme, à savoir :

- **Axe Introductif : Bien-vivre sur le territoire aujourd'hui et demain**

1. Valoriser l'identité et les atouts du territoire en se tournant vers l'avenir
2. Renforcer l'attractivité et la cohésion

- **Axe 1 : Construire une politique de l'habitat plus équilibrée, accessible et durable**

1. Répondre aux besoins en logements aujourd'hui et demain en développant une offre diversifiée et inclusive
2. Organiser une urbanisation sobre et qualitative pour notre cadre de vie
3. Structurer un maillage équilibré d'équipements et de services à l'échelle intercommunale
4. Renforcer la cohésion sociale et les équipements et services à la population
5. Créer des lieux de vie partagés, connectés et intergénérationnels

- **Axe 2 : Préserver et valoriser notre cadre de vie et ancrer notre projet dans une transition écologique et énergétique**

1. Anticiper les risques naturels et littoraux pour un territoire plus résilient
2. Composer avec les contraintes du littoral (Loi littoral)
3. Préserver nos espaces naturels et nos ressources
4. Valoriser nos richesses patrimoniales et paysagères
5. Renforcer nos actions en faveur de la transition énergétique
6. Encourager une mobilité sobre, adaptée à l'armature territoriale

- **Axe 3 : Accompagner nos filières locales dans une dynamique de transition et d'innovation**

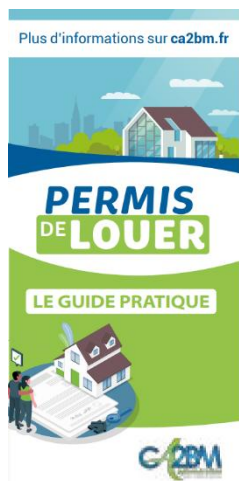
1. Porter nos grandes ambitions économiques...
2. Concilier la réalisation de nos grands projets et la sobriété foncière à travers une armature économique
3. Faire rayonner l'ensemble du territoire à travers le tourisme
4. Affirmer un pôle santé de référence régionale et pilier de la recherche et de l'innovation
5. Soutenir et promouvoir la diversité de nos filières agricoles et halieutiques
6. Préserver et dynamiser le commerce de proximité

c) Amélioration des performances énergétiques des logements

- Le Permis de Louer

La CA2BM s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne en mettant en place, depuis le 1^{er} janvier 2024, le Permis de Louer, sur un périmètre défini pour les communes de Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer. Il s'agit d'un dispositif gratuit, mais les diagnostics obligatoires sont à la charge des propriétaires bailleurs.

Bilan 2025 : 410 dossiers de demande (355 à Berck-sur-Mer, 55 à Etaples-sur-Mer), 311 autorisations, 68 autorisations avec réserves, 21 refus, 10 dossiers annulés



L'autorisation préalable de mise en location d'un bien dit « Permis de Louer » est une obligation qui incombe aux bailleurs privés souhaitant mettre en location un logement en résidence principale avec un bail de plus de 8 mois.

Gage d'un habitat digne, ce mécanisme de contrôle du parc locatif privé doit permettre de mettre fin à la multiplication des logements non décents, insalubres et des marchands de sommeil.

En 2025 le dispositif a permis de traiter 410 dossiers dont 311 autorisés, 68 autorisés sous réserves, 21 refusés et 10 annulés. En comparant les deux années 2025 et 2024, on constate une augmentation des demandes, avec cependant une diminution du nombre de refus, preuve de l'efficacité du dispositif.

- Permanences Espace Conseil France Renov' (ECFR)

France Renov', marque du service public de la rénovation de l'habitat animé au niveau national par l'ANAH, est un réseau de guichets territoriaux qui a pour objectif d'informer et d'offrir un parcours d'accompagnement aux particuliers disposant d'un projet de rénovation énergétique pour leur habitation.

**Espace Conseil France Renov' :
971 demandes traitées en 2025
6 réunions publiques sur le territoire**

Lors de l'année 2025, se sont tenues 33 permanences sur le territoire, qui ont permis l'accueil et l'accompagnement de 166 ménages. 86 % des dossiers concernent la rénovation énergétique, 8% concernent les projets d'adaptation des logements à l'autonomie, et 6% d'autres sujets comme la lutte contre l'habitat indigne, la fraude, les énergies renouvelables, l'assainissement, etc... En plus des permanences physiques et téléphoniques, l'ECFR met en place en partenariat avec la CA2BM des réunions publiques sur la thématique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : sur les aides financières pour les particuliers, à la perte d'autonomie ou à l'adaptation au handicap, sur le solaire photovoltaïque etc. Ce programme d'animations s'inscrit dans les deux volets (relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels et relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages) du Pacte Territorial France Renov' engagé au 1er janvier 2026 avec l'Etat, l'ANAH et la CA2BM. Le ECFR est porté par l'Association A Petits Pas et est mutualisé par la CCHMP.

- Poursuite de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

La CA2BM s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire avec la désignation du bureau d'étude « Citémétrie », en charge du suivi et de l'animation. Ce dispositif, prévu pour une période de 5 ans, concerne des dossiers de rénovation énergétique globale, d'adaptation au handicap ou au vieillissement et de sortie d'insalubrité et péril. L'OPAH de la CA2BM s'achèvera en octobre 2026.

Bilan 2025 : 82 dossiers déposés au total dont 44 pour la thématique des économies d'énergie, 37 pour l'adaptation au vieillissement ou à l'handicap, et 1 dossier pour un propriétaire bailleur pour logement très dégradé. Au total c'est 96 dossiers accordés par l'ANAH en 2025

Les objectifs sont de 452 dossiers sur 5 ans répartis comme suit :

267 logements sur la thématique de la rénovation thermique (Propriétaires Occupants MPRS)

178 en adaptation (Propriétaire Occupant Autonomie)

4 dégradés ou sorties d'insalubrité/ périls (Propriétaire Occupant Lutte contre l'Habitat Indigne/ Très dégradé)

3 logements locatifs (Propriétaire Bailleur)

La CA2BM a abondé, sous forme de prime, en 2025 à hauteur de **84 254,55 €** pour les dossiers OPAH des propriétaires occupants. L'ANAH a apporté son aide financière à hauteur de **2 220 914 €** pour le financement des travaux.



La CA2BM a mis en place une aide au ravalement de façade, en complément de l'OPAH, pour les particuliers possédant un dossier ANAH en cours. Cette aide concerne uniquement les façades visibles du domaine public.

L'aide, plafonnée à hauteur de 1 500€, se situe à hauteur de 30 % du reste à charge sur présentation de la facture acquittée.

En 2025, le service habitat a reçu **4** dossiers de demandes d'aide au ravalement de façade : 1 à Wailly-Beaucamp, 1 à Recques-sur-Course, 1 à Etaples-sur-Mer et 1 à Verton qui ont tous reçu un avis favorable de la commission pour un montant total de **3 569.60 €**.

- Bilan des travaux énergétiques des particuliers.

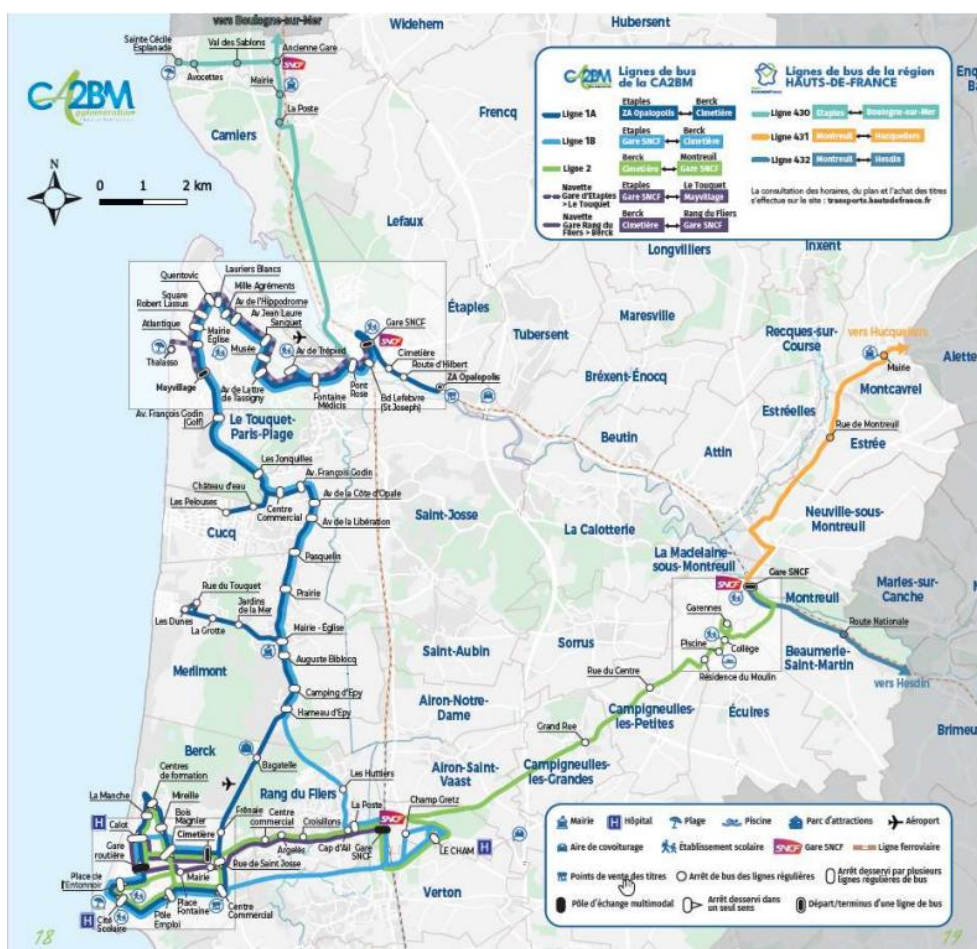
Par ailleurs, pour l'ensemble de l'année 2025 sur la CA2BM, 396 dossiers principalement des déclarations préalables de travaux (DP) ont été déposés pour des travaux portant sur de la rénovation énergétique.

- 125 pour des ITE
- 25 pour des isolations de toiture
- 140 pour la pose de panneaux photovoltaïques
- 17 pour la rénovation globale
- 80 pour des remplacements de menuiseries
- 5 pour des changements de menuiseries avec ITE
- 4 pour l'installation de pompe à chaleur

d) Organiser les mobilités alternatives à la voiture individuelle

- Le réseau de transport collectif

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la CA2BM exerce pleinement la compétence transports. En 2023, en lien avec les données de fréquentation, le réseau de bus a été optimisé et s'articule désormais autour de 2 lignes commerciales régulières, complémentaires des lignes de la région.

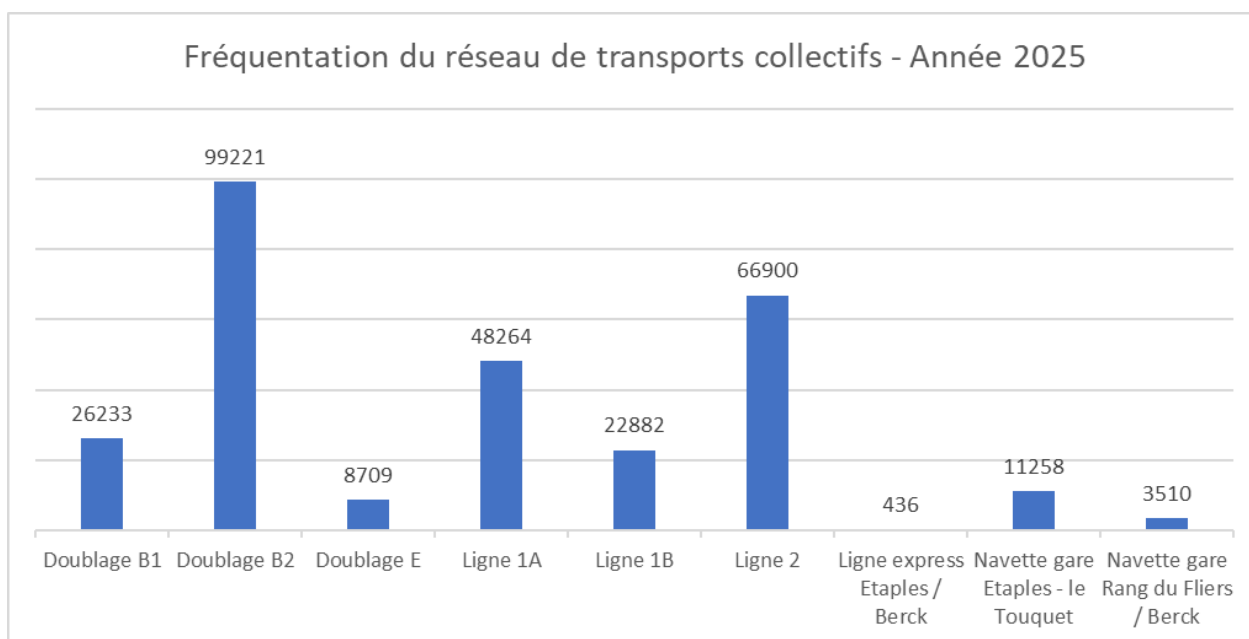


En 2025, 287 413 voyages ont été effectués sur le réseau, se répartissant comme suit :

- Par type d'usagers



- Par lignes



En comparaison à l'année 2024, la fréquentation globale des lignes a augmenté de 6,9%, passant de 268 882 pour 2024 à 287 413 en 2025. Cette augmentation est exclusivement due aux lignes commerciales qui ont vu leur fréquentation augmenter de 14,8% ; 129 414 en 2024, 148 529 pour 2025. On observe une légère baisse de 0,3% pour les lignes scolaires.

En cours d'année, des adaptations du service ont été effectuées. Elles concernent :

- L'amélioration de la desserte d'Opalopolis pour les agents de Val2o venant de Berck et du Touquet ;
- La création de deux autres arrêts le long de la route d'Hilbert à ETAPLES (cimetière et route d'Hilbert) ;
- La mise en place de Totems sur l'ensemble des arrêts desservis permettant d'y apposer les informations pour les usagers ;

- Un recensement des équipements présents au niveau des arrêts a été finalisé cet été
 - La mise en place d'une ligne express entre Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer en passant par le parc de Bagatelle pendant la période Estivale ;
- Les modes actifs

L'aménagement de l'EV4 « Vélomaritime » se poursuit également entre Cucq et Merlimont. Une maîtrise d'œuvre a été désignée pour ce projet, avec l'accompagnement du bureau d'études « V2R » chargé de conduire les études et le suivi de l'aménagement de ce tronçon de la Vélomaritime sur le territoire de la CA2BM. L'avant-Projet a été livré durant l'été 2025, le projet est désormais entré en phase PRO. Le début du chantier est prévu à horizon 2026 ou 2027. La CA2BM a également délégué une compétence de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'Avenue du Golf, portion de l'EV4 qui ne fait pas encore l'objet d'un aménagement cyclable en propre.



Le **Schéma Directeur Cyclable** s'inscrit dans une démarche globale de développement des modes doux dont le vélo occupe une place essentielle. Il guide la politique cyclable à moyen terme en établissant une feuille de route des actions à engager pour favoriser l'usage du vélo.

Approuvé lors de la Commission Mobilités du 16 janvier 2025, le Schéma Directeur Cyclable a été lancé par l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique (VAE) en juillet. Conçu dans l'objectif de doter la population en VAE, d'inciter à utiliser des alternatives à la voiture pour les déplacements structurants, et dynamiser le commerce local. Le dispositif s'est vu doter d'un budget de 35 000€. Au regard du succès de ce dispositif, 40 000€ supplémentaires ont été débloqués trois mois après le lancement pour répondre aux besoins des usagers.

La CA2BM est également compétente sur la gestion et l'accès aux abris vélos implantés sur les pôles gares d'Etaples – le Touquet et de Rang-du-Fliers – Verton – Berck. L'accès à ces abris vélos est gratuit et opérationnel depuis l'été 2024 avec différents supports billettique : smartphone, carte de bus et carte pass pass. Le bon fonctionnement de ces abris vélos permet une optimisation de l'intermodalité rail / vélo sur les pôles gares. En décembre 2025, plus de 200 abonnements sur les deux abris étaient recensés. La dynamique liée aux abonnements montre que ces abris vélos sécurisés répondent à un réel besoin dans le quotidien des usagers.

e) Augmenter la production d'énergies renouvelables

- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la fourniture et pose de panneaux photovoltaïques.

L'article 40 de la loi ApER rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs existants au 1er juillet 2023, dont la superficie excède plus de 1 500 m², sur au moins 50 % de la superficie des parcs.

Cette obligation légale a renforcé la volonté de faire de la piscine communautaire d'Écuire et ses équipements un lieu de production d'énergie renouvelable.

À cela s'ajoute l'étude réalisée en 2022 par la FDE 62, qui a permis de faire un bilan de la performance énergétique des bâtiments communaux et communautaires pour laquelle la salle de tennis d'Écuire a été incluse et est sortie comme élément favorable à la production d'électricité via des panneaux solaires.

Une maîtrise d'œuvre pour la fourniture et pose de panneaux photovoltaïques a été lancée pour ces deux équipements communautaires.

- Accompagnement des communes dans l'identification des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) prescrite par la Loi APER

La loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables (ZAER). Il s'agit d'une obligation d'identifier des zones où les communes souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'EnR. Ces zones ne sont pas exclusives mais elles permettent une facilitation des procédures administratives.

La CA2BM accompagne les communes dans les modalités administratives et les remontées cartographiques. En décembre 2025, 24 communes avaient délibéré sur l'identification de ces zones. En fin d'année 2025, toutes les communes ont été recontactées sur le sujet et devraient transmettre leurs délibérations début 2026.

2/ La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.1. Eléments de contexte

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences des modes de vie actuels sur l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles on parle d'érosion de la biodiversité. En réponse, la France s'est dotée dès 2011, d'une stratégie nationale pour la biodiversité. Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Elle est une composante essentielle du territoire de la CA2BM. Elle façonne ses paysages sous toutes ses formes (mer, rivières, marais...) et constitue tout à la fois une menace (risques d'inondation, de submersion marine, d'érosion, de ruissellement), une alliée par les services écosystémiques des milieux humides qu'elle constitue (absorption ou distribution de l'eau selon les saisons, filtration des polluants) et une ressource indispensable à préserver, à mieux gérer, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés. A ce titre, les enjeux pluriels de l'eau sont au cœur du projet de territoire de l'Agglomération.

Les compétences d'une agglomération sur la préservation des ressources naturelles se traduisent également par une gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, la mise en place de méthodes agronomiques et de production durables, une lutte active contre la pollution des milieux (eau, air, sols), l'aménagement du territoire en favorisant des

corridors écologiques (trame verte et bleue) et la désimperméabilisation des sols, la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels ordinaires et remarquables, l'accompagnement d'activités humaines vers une modification des processus de production et de consommation de biens et services....

2.2. Bilan - Fonctionnement de la collectivité et gestion de son patrimoine

a) *L'usine de traitement de l'eau potable à Rang-du-Fliers*



Après avoir procédé à de nombreux travaux dont des interconnexions entre les réseaux, la CA2BM s'est engagée en 2023, dans la réalisation d'un nouvel équipement visant à améliorer la qualité de l'eau potable.

Le budget total s'élève à 5 433 870 € HT, avec 752 688€ d'avance remboursable et 501 792 € de subvention, pour les travaux de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

L'usine de traitement de l'eau, d'une superficie de 315m², a été inaugurée le 28 mai 2025.

Située à côté de la station de pompage d'Airon-Saint-Vaast, cette usine, implantée sur le territoire de la commune de Rang-du-Fliers, a pour but le traitement des nitrates et des pesticides, les premiers par réaction chimique, les seconds par filtration charbon. À cela s'ajoute l'installation de panneaux photovoltaïques permettant un usage de l'électricité in situ.

2.3. Bilan – Politiques publiques territoriales

a) *Contrats Action pour la Ressource en Eau*

Le Contrat Action pour la Ressource en Eau (CARE) co-construit avec les communes du champ captant, l'Agence de l'Eau, les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental « Protec'Eau Airon » vise à réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages en eau potable pour reconquérir ou préserver la qualité de la ressource. Il intègre des objectifs de réduction des pressions sur la ressource en eau par des travaux de sécurisation de l'alimentation eau potable ou des travaux de mise en conformité, mais également des actions pour réduire les risques de pollution, en préconisant notamment des pratiques agricoles plus vertueuses au droit de ces champs captants (Airon-Saint-Vaast, Conchil-le-Temple, Etaples-Rombly).

Le contrat Action pour la Ressource en Eau d'Airon-Saint-Vaast a été signé en mai 2025 et contractualisé pour 6 ans.

Ci-dessous les principales actions conclues en 2025 :

ACTION 4.2.5 du Contrat d'Action pour la Ressource en Eau du champ captant d'Airon-Saint-Vaast.

- Promotion des réseaux de chaleur en lieu avec la production d'une biomasse locale à « bas niveau d'intrants », vertueuse pour la ressource en Eau. Des réunions de travail ont été organisées avec les parties prenantes pour identifier la faisabilité d'une alimentation de réseaux de chaleur et/ou de chaudières collectives sur les communes de Berck et Le Touquet, ainsi que sur la commune d'Ecuires, sur le site de la rue du Bras d'Or où se concentrent de nombreux équipements intercommunautaires.

ACTION 4.2.1 du Contrat d'Action pour la Ressource en Eau du champ captant d'Airon-Saint-Vaast.

- L'objectif est d'atteindre un total de 120 hectares de cultures BNI dans 6 ans, dont le miscanthus dans les zones agricoles vulnérables du captant. La CA2BM, par délibération du 11/04/2025, s'engage à aider à l'expérimentation de cultures à bas niveau d'intrants « biomasse », sur une zone de plantation de 3 hectares de miscanthus à Wailly-Beaucamp.

Plantation de 10 000 arbres à Airon-Saint-Vaast dans un objectif de protection des champs captant.



Est prévue pour 2026, la signature du contrat CARE de Conchil-le-Temple.

b) L'initiative « Plantons le décor »

Il s'agit d'une initiative régionale coordonnée par « Espaces Naturels Régionaux » (ENRx), structure publique régionale, qui contribue à la mise en œuvre des politiques publiques : biodiversité, aménagement du territoire, préservation des ressources génétiques, développement rural, éducation à l'environnement, agriculture durable, transition climatique et écologique, agroécologie...

La CA2BM a repris le portage de ce dispositif en lieu et place du Syndicat Mixte du Montreuillois. Une livraison d'arbres a été effectuée en décembre 2025.

Le dispositif « Plantons le décor » a pour vocation de sensibiliser le public à la biodiversité, à la préservation de nos paysages et du patrimoine domestique végétal. Il permet à tout type d'acteurs, de commander et de se faire livrer des espèces de végétaux locales, adaptées à l'environnement, pour les planter.

c) **Érosion du littoral Gemapie mer**

- Travaux de confortements d'ouvrages sur le domaine public maritime
- Démontage du système écoplage

2025 a été marquée par le démontage du système écoplage à Merlimont. Ce système écoplage, constitué de 900 mètres linéaires de drains et d'une station de pompage, a été installé en 2014 par la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale afin de lutter contre le phénomène d'érosion de la plage de Merlimont. Le stock de sable en haut de plage a continué de se réduire malgré des rechargements effectués par l'agglomération. Le système de drainage a, quant à lui, été endommagé à diverses reprises. Au regard des coûts afférents à la remise en état de ce dispositif, de son effet non démontré à Merlimont et de la dangerosité constatée, la CA2BM avait pris la décision de procéder au démontage total du système. Le chantier, d'un montant total de 180 000€ a été pris en charge par la CA2BM. La surveillance du phénomène sédimentaire se poursuit et des rechargements pluriannuels en sable seront effectués, après autorisation des services de l'Etat.



D'autres travaux ont été réalisés :

- Installation d'un exutoire pluvial à Camiers
- Rechargements de la plage pour la protection des pieds d'ouvrages sur Camiers et Merlimont
- Pose de 240 mètres linéaires de ganivelles et 15 000 pieds d'oyats qui permettront de stabiliser le cordon dunaire
- Enrochement sur Merlimont et Camiers

- Bilan des actions financées en 2025

GEMAPIE MER	
PRESTATIONS	TTC
ETUDES BAIE AUTHIE	32 490,00
ECOPLAGE MERLIMONT RETRAIT	214 532,40
REBOUCHAGE STATION POMPA MERLI	5220
RELEVÉ LIDAR BAIE AUTHIE BERCK	16668
TOPO BATHY ENROCHEMENTS CAMIERS	3948
MORPHO LITTORAL PRINTEMPS 2025	44112
MORPHO LITTORAL ECOPLAGE MERLIMONT	7872
INV ECOLO CAMIERS	34 848,14
INV ECOLO MERLIMONT	35354,54
PORTER CONNAISS SYST ENDIG	9960
PROJET PEDAGOGIQUE SCOLAIRE PAPI BSA 2025	11800
CLOTURE DU MARCHÉ VULNERABILITE	4140
INV ECOLO MARI BDS CAMPAGNE AUTOMNE 25	20383,37
INV ECOLO MARI CUCQ BERCK STELLA BERCK	29403,95
PRESTA GEOMETRE TOPO BATHY DIAG MAYANE	1452
ENTRETIEN EXUTOIRE CAMIERS JUIL/DEC 2025	16241,69
TOPO CAMPAGNE AUTOMNE 2025	38112
GISEMENTS DE COQUES BAIE AUTHIE AUTOMNE 2025	27150
DOSSIERS REGLEM ENROCHE CAMIERS MERLIMONT	2892,23
DIAGNOSTIC PERRE DE BERCK	8065,2
SUIVI MERLIMONT POST RECHARGEMENT PLAGE	7872
ENROCHEMENT NORD DESCENTE BATEAUX CAMIERS	37945,2
MERLIMONT RECHARG GESTION TRAIT COTE	96275,74
SYNTHESE EXPERTISE AUTHIE LITTORAL	290272,5
DOSSIERS REGLEM RECHARG GROFFLIERS	
DOSS REGLE RECHARG GROFF 2025	4950,86
SONDAGES COMPL AEROPORT TOUQUET	4007,78

ANALYSE RECHARG MERLIMONT	2625,6
RECHARG CAMIERS	2625,6
RECHARG BERCK	2625
TRAV GESTION ATERRISSEMENT ANTENNE GROFF	65861,28
TRAV PROTECTION BERGES MADELON	61629,79
TRAV ENROCHE MERLIMONT	194099,16

d) Prévention des inondations, Gemapie Terre

La CA2BM s'était engagée avec l'aide financière et les autorisations exceptionnelles des services de l'Etat, à réaliser des travaux permettant de lutter contre les inondations. Ces travaux concernent principalement des merlons de protection, des bassins de tamponnement, des entretiens de cours d'eau, le remplacement de clapets ou portes à marée et la rénovation de 5 postes de pompage.

Plusieurs travaux de protection ont ainsi été entrepris :

- Remplacement d'une porte à marée "Quentovic" à Attin
- Remplacement de poste de pompage à Montreuil-sur-Mer et La Calotterie
- Le curage du cours d'eau le Peul à La Calotterie
- Finalisation du bassin de rétention à Cormont
- Rénovation de 2700 mètres linéaires de fascines soit 89 ouvrages d'hydraulique douce sur les bassins versants de la Dordonne, de l'Huitrepin et de la Course.
- Le renforcement des levées de terre à la Madelaine-sous-Montreuil



Pour 2025/2026, la CA2BM a pour objectif la rénovation de 175 ouvrages d'hydraulique douce.

En dehors des travaux structurants, la CA2BM envisage à court terme :

- Le remplacement de la porte à marée de la Hayette à La Calotterie
- La réhabilitation de 3 postes de refoulement à La Madelaine-sous-Montreuil, Montreuil-sur-Mer et Neuville-sous-Montreuil

- Bilan des actions financées en 2025

GEMAPIE TERRE	
PRESTATIONS	TTC
POSTE REFOULEMENT CALOTTERIE	21881,04
CURAGE BASSIN HUBERSENT RTE ROLLEZ	18508,37
CHEM CHAUSS ST JEAN CALOTERIE	15072,06
PORTE A MAREE ATTIN	75 672,02
AMELIORATION DEPLACEMENT CLAPET CHE ROYON VERT CALOTTERIE	70 679,82
CA064 CURAGE DU PEUL CALOTTERIE VALENCENDRE	11784,48
TOPO BATI PARCELLES MONTREUIL	7074
TOPO PARCELLES NEUVILLE	10566
CORMONT BORNAGE	2676
DIGUE PION 370ML MONTREUIL	16 084,22
DIGUE TORTUE 620ML	122273,47
FAGOTS ET PIEUX REALIS FASCINES	29 328,75
CORMONT RD901	618 646,44
ETAPLES MONTREUIL CANCHE TOPO BATHY	64452
CONFORTEMENT DIGUE ATTIN RUE MARAIS	5421,6
CLOTURE ST GENGOULT	6103,8
BOURNOUVILLE	5649,86
GALVANISATION ATTIN PORTE A MAREE	223,87
CORMONT RESEAUX RD901	63800,26
CURAGE FOSSE LA CALOTTERIE	6165,24
ATTIN GALVANISATION - PIECE	339,36
BASSIN BREXENT	10785,53

e) Le cadre du PAPI

En matière de GEMAPIE, les actions de la CA2BM suivent les objectifs déclinés au sein du Programme d'Actions et de Préservation des Inondations Bresle Somme Authie (PAPI BSA) et plus précisément dans les axes suivants :

- Axe 1 - L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 - La surveillance, la prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 - L'alerte et la gestion de crise,
- Axe 4 - La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 - Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 - Le ralentissement des écoulements,
- Axe 7 - La gestion des ouvrages de protection hydraulique

L'ensemble des actions du PAPI 1 sont en cours de finalisation. Le dossier de candidature du PAPI 2 est lui aussi en cours de finalisation.

- Etudes

L'ingénierie du service GEMAPIE pilote un certain nombre d'études stratégiques en faveur de la résilience du territoire face à des événements constatés en dégradation engendrant une augmentation des occurrences des risques et de leur gravité. On constate par exemple une augmentation notable des ruissellements en zones agricoles. En 2025 Plusieurs études ont été finalisées ou démarrées.

- Etude sur la définition de la stratégie de prévention des inondations (Axe 7 du PAPI) Le bureau d'étude (ARTELIA), titulaire de cette mission, entre dans la phase de finalisation du modèle hydraulique de simulation numérique de fonctionnement de la basse vallée de Canche jusqu'à la mer. Les derniers compléments concernant les campagnes de mesures de terrain se terminent et les premières approches seront présentées aux élus prochainement.
- Maitrise d'œuvre pour la création de Zones d'expansion de crue sur les bassins versants de la Dordonne et l'Huitrepin (Axe 6 du PAPI) Les emplacements favorables et types d'ouvrages ont été validés en comité de pilotage. La phase 2 de l'étude est en cours (rédaction des dossiers réglementaires, DUP, inventaires écologiques et campagne topographique). En parallèle, les rencontres avec les propriétaires et exploitants ont débuté.
- Etude d'aléas sur les digues estuariennes de la Canche sur Etaples, Le Touquet et Cucq
- À Berck, lancement d'une évaluation de la dégradation structurelle
- Etude hydro-sédimentaire en cours sur la Baie d'Authie
- Confortement d'une anse d'érosion sur Groffliers

La CA2BM est située en plein cœur d'un territoire vulnérable, changeant et qui demande une remise en question permanente. L'année 2026 sera essentiellement consacrée à faire avancer toutes les études en cours afin de pouvoir s'orienter vers un programme d'actions stratégiques réalisées en étroite collaboration avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL, AGENCE DE L'EAU ...).

- Sensibilisation des scolaires à l'évolution du littoral face aux risques liés au changement climatique

Un projet porté par la CA2BM dans le cadre du PAPI Bresle Somme Authie, mené en partenariat avec le CPIE Vallées de la Canche et de l'Authie, a pour objectif de sensibiliser le jeune public à l'évolution du littoral et des risques associés au travers des sorties terrain et des séances en classe. Les écoles J. Moulin de Verton, St Joseph, J. Prévert, J. Rostand et Brel-Perrault de Berck-sur-Mer, ainsi que les écoles de Rang-du-Fliers, Groffliers et Conchil-Le-Temple ont participé à ce projet. La journée de restitution très riche avec des supports variés durant laquelle les élèves ont présenté leur perception / vision du sujet s'est tenue en fin d'année scolaire.

3/ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

3.1. Eléments de contexte

La persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales économiques ou écologiques) pour tous. Ces objectifs sont transcrits au niveau territorial dans les compétences des EPCI, notamment dans les actions de la Politique de la Ville.

3.2. Bilan – Politiques publiques territoriales

a) Programme une seule santé

Dans le cadre de l'appel à projet Une seule santé, la CA2BM a proposé divers ateliers à destination des foyers vulnérables mais aussi des centres de loisirs de son territoire. Au total, c'est près d'une vingtaine d'ateliers réalisés avec les familles, pour environ 300 personnes touchées. Les thématiques abordées lors de ces ateliers s'articulent autour de l'autonomie alimentaire, le mieux manger, local et sans gaspillage.

Concernant les actions à destination des jeunes, il a été proposé la mise en place d'un programme clé en main de 2 jours aux centres de loisirs du territoire, avec une journée sur le thème du végétal réalisée à la chartreuse de Neuville avec un atelier potager, un atelier cuisine autour des fruits, un atelier sur les plantes aromatiques et médicinales et une deuxième journée sur le thème du sucré avec la visite de l'exploitation agricole « de l'abeille au fruit », puis un atelier pâtisserie et un atelier découvertes sensorielles. Au total 8 sessions de 2 jours chacune, pour la participation totale de 400 enfants.

b) La feuille de route numérique (2024 – 2027)

En 2024, la CA2BM s'est dotée d'une nouvelle feuille route numérique. Cette nouvelle stratégie numérique territoriale a pour ambition de venir nourrir les nombreuses démarches contractuelles engagées par la CA2BM (Contrat de Destination Touristique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan Climat Air Energie Territorial, Projet d'administration, Projet Alimentaire Territorial...) en tentant d'apporter des solutions numériques et innovantes sur des enjeux clairement identifiés (Zéro Artificialisation Nette, fréquentation touristique, etc.).

Dans le cadre de sa feuille de route numérique, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois s'est engagée à mettre en place des actions d'inclusion afin de réduire la fracture numérique auprès des populations les plus fragiles et les plus éloignées. La bourse numérique solidaire vise à répondre en partie à cet enjeu en accompagnant les populations du territoire en situation de précarité pour l'acquisition de matériel informatique réformé et cédé à titre gratuit à certaines associations par des entreprises et des administrations. A travers cette initiative, l'ambition est également de fédérer l'ensemble des entreprises et administrations en vue de créer, à l'échelle du territoire, une véritable filière logistique de reconditionnement et de réemploi du matériel informatique à usage professionnel.

4/ La satisfaction des besoins essentiels et l'épanouissement de tous les êtres humains

4.1. Eléments de contexte

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Et aux considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ». Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, ils ne le sont pas équitablement au sein de la population. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laisse des individus à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement. Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement.

4.2. Bilan – Politiques publiques territoriales

a) Premier village santé solidarité pour Berck

Intégré dans le contrat de Ville, le village santé solidarité est un évènement incontournable pour le territoire. Pour la première fois en 2025 un village santé solidarité s'est tenu à Berck le 25 juin 2025. Au total 26 structures partenaires présentes, 30 stands occupés pour 280 participants. Dans le cadre de la programmation Politique de la Ville 2025, l'action Village Santé et Solidarité a reçu une subvention de 2250€ par la CA2BM et 2250€ par l'Etat. Lors de cet évènement, près de 30 kg de bouchons plastique ont pu être récoltés par l'association « les bouchons d'amour ».



b) Le tourisme, un vecteur territorial de la transition écologique

La CA2BM est un territoire attractif, la qualité de son environnement et de ses paysages amène de nombreux visiteurs chaque année. Ainsi, le tourisme a été identifié comme un levier important de la transition écologique du territoire.

- Green destinations :



La commission tourisme en date du 4 avril 2025 a acté l'engagement de la CA2BM dans la démarche Green Destination, label international, qui vise à valoriser les destinations touristiques engagées dans un développement durable et responsable, en mettant en avant les pratiques respectueuses de l'environnement, du patrimoine et des communautés locales.

A ce titre, cette labellisation s'inscrit comme l'un des objectifs majeurs du projet de territoire et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avec l'ambition de positionner notre territoire comme première destination touristique durable des Hauts-de-France.

Cette labellisation, dont les frais d'audit et d'animation seront supportés par la CA2BM, constitue en outre une opportunité majeure pour notre territoire :

- De renforcer notre attractivité en valorisant nos engagements environnementaux,
- D'inciter à une coordination renforcée entre acteurs publics, privés et habitants autour d'objectifs communs de durabilité,
- De favoriser une meilleure connaissance et maîtrise de notre impact touristique à l'échelle locale.

Cette labellisation se traduit par un engagement pour une durée de 3 ans et pour un montant maximum de 15 000 Euros (frais d'engagement pour les 3 années + les audits).

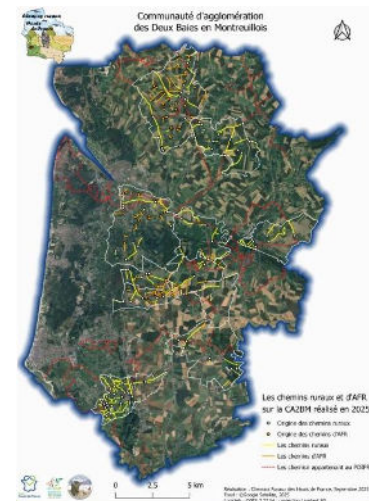
- Label accueil Vélo :

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable et du label Green Destinations, traduisant l'engagement de la CA2BM dans la promotion et le développement des modes actifs, il a été décidé que la CA2BM prenne en charge l'achat et la distribution de kits de réparation vélo aux établissements touristiques et offices de tourisme du territoire labellisés « Accueil Vélo ». Peuvent bénéficier du dispositif, les établissements touristiques situés sur le territoire de l'EPCI, déjà titulaires du label national « Accueil Vélo » (actuellement 19) à la date de la demande, ou engagés dans une démarche de labellisation, sous réserve de présentation d'un justificatif émis par l'organisme référent (France Vélo Tourisme, Comité départemental du tourisme...).

La prise en charge par la CA2BM des kits de réparation vise à soutenir les établissements touristiques labellisés « Accueil Vélo » dans l'amélioration des services rendus aux cyclotouristes. Cette action contribue au développement de la mobilité douce et de l'itinérance cyclable sur le territoire communautaire. La CA2BM manifeste ainsi son engagement pour faire de son territoire une destination cyclo touristique de premier ordre.

c) Étude recensement chemins ruraux

En complément de l'étude de mise en tourisme des sentiers de randonnées réalisée en 2024, la CA2BM a missionné l'association « Chemins ruraux des Hauts de France » afin d'accompagner, en 2025, 11 communes du territoire (Wailly-Beaucamp, Neuville-sous-Montreuil, Sorous, La Calotterie, Campigneulles-les-Petites, Waben, Frencq, Longvilliers, Saint-Aubin, Airon-Notre-Dame et Saint Josse) dans le recensement de leurs chemins ruraux. Cet inventaire a permis de recenser 146 chemins ruraux pour 111km de linéaires théoriques. Cela permettra à l'avenir de dégager des structures paysagères et biologiques qu'il serait intéressant de protéger et valoriser notamment les points de vue remarquables.



5/ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1. Eléments de contexte

La CA2BM souhaite s'inscrire dans une logique de transition écologique, ce qui demande de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable sont nécessaires. Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doivent d'orienter le progrès technique et les évolutions sociales qu'ils entraînent en ce sens, et d'assurer une juste distribution des richesses. Les collectivités territoriales jouent ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'écoresponsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais aussi en tant que consommateurs.

5.2. Bilan – Politiques publiques territoriales

a) Aide aux agriculteurs



En été 2025, a été lancé l'accompagnement financier d'exploitants agricoles. En apportant un soutien financier aux agriculteurs du territoire, la CA2BM souhaite promouvoir les pratiques agricoles transformatives. Son objectif est de favoriser l'installation agricole par une aide fixée à 2 000€, de préserver la ressource en eau via une aide à l'expérimentation de culture à bas niveau d'intrants (BNI) notamment du miscanthus pour la production de biomasse chaleur, du chanvre pour le textile ou bien encore la luzerne pour le fourrage. Cette aide se traduit par une compensation financière plafonnée à 2 000€ par hectare en cas de perte de marge. Pour finir, une aide à la création d'infrastructures agroécologiques alternatives se traduisant par une prise en charge allant de 20 % à 50 % selon le coût global du projet.

b) Labélisation du PAT niveau 2

Issu du Plan national pour l'Alimentation (PNA), le PAT (Plan Alimentaire Territorial) est une démarche volontariste visant à fédérer les différents acteurs du territoire autour de la question de l'alimentation, avec pour objectif de jouer un rôle essentiel pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs.

Le Plan alimentaire territorial de la CA2BM, labellisé niveau 1 en 2023 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, entre dans une nouvelle démarche de labélisation via le dépôt de sa candidature à la labélisation de niveau 2 en décembre 2025.

La reconnaissance "PAT de niveau 2" est attribuée aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés. Elle est attribuée pour une période de cinq ans, avec la possibilité de renouvellement tant que les critères et prérequis de niveau 2 sont respectés.

c) Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est le document stratégique pour réduire la production des déchets et améliorer la gestion et le traitement des déchets. Il impose l'objectif d'une réduction des déchets de 34 kg par an et par habitant.

Dans ce cadre, les actions poursuivies et mises en place en 2025 ont été les suivantes :

- Promotion du tri des déchets dans les cimetières, principalement dans le but de diminuer la part de végétaux dans les ordures ménagères résiduelles
- Actions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets
- La mise en place d'une convention de reprise des radiographies entre le Rotary Club Le Touquet - Montreuil - Berck et la CA2BM pour l'association « ARSLA ».

Par ailleurs, la mise en place de 3 nouvelles plateformes de dépôts des déchets végétaux (Campigneulles-les-Petites, Tubersent et Wailly-Beaucamp) a également des effets bénéfiques pour une gestion vertueuse des déchets.

- Développement du tri à la source des biodéchets

La CA2BM poursuit sa politique en faveur de la lutte contre la production de déchets par la mise à disposition de composteurs (de 340 ou 600 litres). Depuis son lancement en avril 2019, 7205 composteurs ont été distribués.

Suite à l'étude de 2024 avec le bureau d'Études V2R, pour le développement du tri à la source des biodéchets et pour répondre à la loi antigaspillage de 2020, la CA2BM a installé en 2025, la totalité des 190 abris bacs de son territoire dans 43 des 46 communes (38 sur le secteur régie, 5 sur le secteur Véolia), elle a commencé la distribution de bio seaux auprès des foyers des 43 communes concernées et au pied d'immeubles. L'installation des abris bac s'est faite au travers de rendez-vous avec les communes afin d'examiner les différents choix possibles pour l'implantation de ces abris bacs. À cela s'ajoute la mise en place de la collecte des 190 abris bac que compte la CA2BM.



Afin de garantir l'appropriation et le changement de pratique des habitants, 9 réunions publiques sur la thématique des biodéchets dans les communes collectées en régie et 1 réunion publique sur Merlimont ont été réalisées entre mai et juin pour les communes en régie et octobre pour Merlimont. Ces actions furent renforcées par le développement d'outils de communication spécifiques en lien avec le service communication : flyer biodéchets à destination des particuliers, pancartes pour le futur déploiement de composteurs partagés, vidéos sur le déploiement des abris-bacs et du compostage.

- L'application INFOS DECHETS EN CA2BM

Dans un objectif d'accessibilité aux informations concernant les thématiques des déchets, l'application "info déchets en CA2B" fut développée pour l'ensemble des habitants des 46 communes de la CA2BM. Cette application est un véritable guide permettant de :

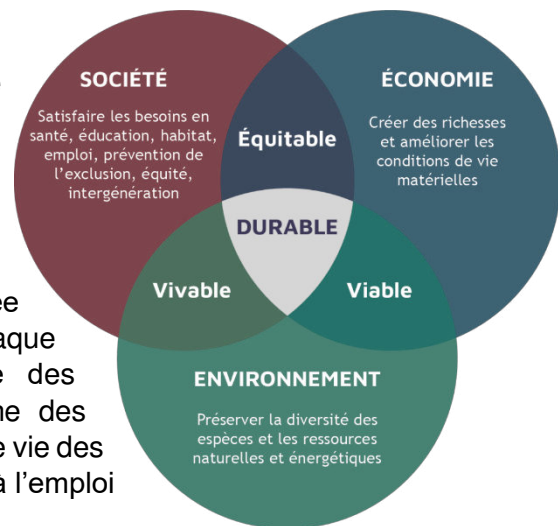
- Recenser les colonnes d'apport volontaire (aériennes et enterrées) : emballages ménagers / verre / ordures ménagères résiduelles + les abris-bacs biodéchets (aériens)
- Rappeler aux usagers les jours de collecte de leur bac



- Indiquer les horaires des déchèteries et plateformes de déchets végétaux
- Elle est accessible en plusieurs langues pour les touristes
- Elle peut donner des indications sur des retards ou changements de collecte

6/ La transition écologique, clef de voûte du projet de territoire de la CA2BM

Avec son PCAET validé en 2024, son projet de territoire tourné vers la transition écologique et son PADD ancré vers une urbanisation juste et raisonnée, la CA2BM est déjà bien engagée dans la transition écologique. Cela se confirme sur les différentes actions menées tout au long de l'année. La transition écologique n'est pas portée par un seul service, elle fait partie inerrante de chaque action et compétence menée par l'ensemble des services et politiques de la CA2BM. Elle mène des actions qui ont des impacts directs pour le cadre de vie des habitants, en facilitant leur accès aux services et à l'emploi et en préservant l'environnement.



Mais la CA2BM souhaite aller plus loin pour répondre aux défis climatiques actuels, en mettant la transition écologique comme fil conducteur de ses politiques publiques.

La transition écologique appelle à de nouvelles formes d'organisation et de méthodes de travail au sein d'une agglomération. Une chargée de mission dédiée a été recrutée début 2025 pour piloter les documents cadres des politiques publiques en matière de développement durable et mettre en œuvre les projets et mesures issus du PCAET.

Une de ses missions porte sur la nécessité de décroisonner les actions des différents services de l'agglomération, pour faire converger les dynamiques et les compétences autour d'objectifs communs, en d'autres termes passer d'un mode de faire en silo à un mode projet.

Le PCAET ne sera pas l'unique feuille de route de la transition écologique de l'agglomération. L'engagement dans la transition écologique est inscrit dans d'autres documents stratégiques cadres.

En premier lieu, en matière de planification urbaine, le PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat) sera le document, à échéance 2028, qui fixera les règles d'urbanisme et d'aménagement, les enjeux prioritaires de développement et de besoins en logements. Il intégrera, de manière réglementaire, les obligations environnementales dans les projets urbains et de construction. Il prendra tout particulièrement en compte les enjeux de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévue par la Loi Climat et Résilience à horizon 2050.

Le Contrat Global de l'Eau sera lui aussi finalisé pour définir une stratégie cohérente de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau sur un territoire, particulièrement marqué par la présence omniprésente de l'eau. Il s'agira de définir les orientations pour gérer de manière équilibrée la ressource en eau, pour valoriser les milieux humides aquatiques, pour

prévenir des risques naturels d'inondation, d'érosion, de submersion, et de ruissellement, d'intégrer enfin l'eau au centre de l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération

Enfin, le fil rouge d'un territoire ancré dans un développement soucieux de la préservation de son environnement pour les générations futures, tout en permettant l'épanouissement de ses habitants d'aujourd'hui, trace la ligne directrice du Projet de Territoire voté en décembre 2025.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20260212-2026-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2026
Publication : 13/02/2026